

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DU SERVICE DE RADIO DÉNOMMÉ

RFB Radio Fréquence Bleue

Je soussigné, Guillaume Blanchot, directeur général de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), certifie que le service de radio dénommé RFB Radio Fréquence Bleue, édité par l'association Dijicom Média, est considéré comme un service déclaré en application du II de l'article 33-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à liberté de communication.

Ce service de radio est destiné à être mis à la disposition du public par les réseaux n'utilisant pas des fréquences assignées par l'Arcom.

Fait à Paris, le 17 avril 2023

Le directeur général,

Guillaume BLANCHOT